Collège Sciences de la santé

Scolarité D.U. Santé
Case 148
146, rue Léo Saignat
CS 61292
33076 BORDEAUX Cedex

DIPLOME UNIVERSITAIRE
DE METHODES EN RECHERCHE CLINIQUE :
ENSEIGNEMENT VIA INTERNET
3ème Cycle

UFR de rattachement : Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement (I.S.P.E.D).

ARTICLE I : OBJET ET ENTREE EN VIGUEUR

Il est créé par décision des Conseils de l'Université de Bordeaux, à compter de l'année universitaire 2004-2005, dans le cadre de l'Institut de Santé Publique Epidémiologie et Développement, un Diplôme Universitaire de Méthodes en recherche clinique, enseignement via internet.

ARTICLE II : OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation a pour but d'apprendre à des scientifiques et des professionnels de la santé, à maîtriser le raisonnement en recherche clinique et les différents schémas d'études adaptés à la question posée, ainsi qu'à savoir interpréter les résultats d'une étude et à savoir préparer un projet d'étude en recherche clinique.

ARTICLE III : RESPONSABLE

Le responsable de cette formation est :

Docteur Edouard LHOMME
Université de Bordeaux
Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et Développement
146, rue Léo Saignat – CS 61292
33076 BORDEAUX Cedex
05 57 57 13 93
edouard.lhomme@u-bordeaux.fr

La coordination de la formation est assurée par :

Monsieur Éric FRISON
Université de Bordeaux
Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et Développement
146, rue Léo Saignat – CS 61292
33076 BORDEAUX Cedex
05 57 57 13 93
eric.frison@u-bordeaux.fr

ARTICLE IV : ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

A) Capacité d'accueil :

Minimum : **20** étudiants
Maximum : **200** étudiants

B) Durée des études et rythme de la formation :

La durée des études est d'une année universitaire.
Cette formation a lieu tous les ans.

C) Enseignement théorique – volume horaire – lieu des enseignements :

Le volume horaire global de la formation est de **100 heures**.
L'enseignement se déroule d'octobre à juin sous la forme d'une formation à distance via internet.

Les candidats doivent :

- Disposer des outils informatiques permettant d'accéder au site,
- Disposer de certains logiciels (au moins un traitement de texte et un tableur),
- Disposer d'une calculette.

Ce diplôme n'est pas ouvert aux stages.

ARTICLE V : CONDITIONS D'INSCRIPTION

A) Conditions de titre :

Peuvent être admis à s'inscrire après autorisation préalable du responsable de l'enseignement :

- Les professionnels de la santé ayant au moins validé un deuxième cycle universitaire ; **il est rappelé aux candidats relevant de cette catégorie que la validation d'un D.U. de niveau 3e cycle ne confère pas l'équivalence d'un niveau d'études 3e cycle,**
- Les titulaires d'une Maîtrise de sciences, Master 1ére année ou équivalent,
- Etudiants en médecine suivant un double-cursus précoce de type Ecole Santé Sciences, et inscrits à l'UFR de Médecine de Bordeaux en DFASM1 et 2 dans le cadre de l'Optionnel recherche clinique, DFASM1 et 2.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

B) Dérogations :

Peuvent être déclarés admis à s'inscrire, à titre dérogatoire, après avis du responsable pédagogique et sous réserve qu'ils remplissent les conditions en vue de leur inscription administrative, les candidats susceptibles de justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans le domaine de la santé.

ARTICLE VI : COUT DE LA FORMATION

En formation initiale : ***650€ /an***
En formation continue :

- Reprise d'études non financées : ***1 250€ /an***
- Reprise d'études financées : ***1 850€ /an***

Cas particuliers :

- Si la formation est financée par l'INSERM ou dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'AUF, le coût est de *1 250€/an.*

- Exonération des frais de formation et des droits universitaires pour les étudiants en médecine suivant un double-cursus précoce de type Ecole Santé Sciences, et inscrits à l'UFR de Médecine de Bordeaux en DFASM1 et 2 dans le cadre de l'Optionnel recherche clinique, DFASM1 et 2

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

ARTICLE VII : CONTROLE DES CONNAISSANCES ET CONDITIONS DE VALIDATION

A) Composition du jury :
Le jury, présidé par le responsable du diplôme, comprend au moins deux enseignants de rang A et un enseignant de rang B.

B) Lieu des examens :
L'examen final écrit :
- Se tiendra à l'Université de Bordeaux sur le site de Carreire pour les étudiants résidant en Métropole,
- Sera délocalisé selon les modalités qui leur seront indiquées ultérieurement pour les étudiants ne résidant pas en France Métropolitaine.

Les convocations d'examen seront envoyées par courrier électronique uniquement.

C) Nature des épreuves et conditions de validation :
Le contrôle des connaissances s'effectue en cours et en fin de formation sous la forme de deux types d'épreuves :

1) Cinq épreuves en contrôle continu, notées chacune sur 20, et possédant les coefficients suivants :
- 1ère épreuve : coefficient 2,
- 2ème épreuve : coefficient 1,
- 3ème épreuve : coefficient 1,
- 4ème épreuve : coefficient 1,
- 5ème épreuve : coefficient 1.

Chacune des 5 épreuves consiste en un devoir à rendre via internet.

2) Une épreuve finale écrite anonyme sur table, d'une durée de quatre heures notée sur 20, coefficient 18.

Pour être déclaré admis, les candidats doivent obtenir sur l'ensemble des épreuves une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20.

Il y a une session d'examen par an pour l'épreuve finale.
Le redoublement est autorisé mais les notes ne sont pas conservées.

ARTICLE VIII : DELIVRANCE DU DIPLOME

Le Diplôme Universitaire de Méthodes en Recherche Clinique : enseignement via internet est délivré aux candidats admis sous le sceau de l'Université de Bordeaux et la signature de son Président.

Création : Conseil I.S.P.E.D. du 19/05/2004
C.A. du 06/07/2004

Modifications : Conseil I.S.P.E.D. du 11/05/2005
C.A. du 09/06/2005
Conseil I.S.P.E.D. du 02/11/2006
C.A. du 20/12/2006
Conseil I.S.P.E.D. du 31/05/2007
C.A. du 11/07/2007
Conseil I.S.P.E.D. du 30/05/2008
C.A. du 26/06/2008

Mis à jour le 17/04/2014

Modifications : Conseil I.S.P.E.D. du 19/06/2015
Conseil du Collège Sciences de la santé du 16/07/2015
Conseil I.S.P.E.D. du 24/06/2016
Conseil du Collège Sciences de la santé du 12/07/2016
Conseil I.S.P.E.D. du 30/06/2017
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2017
Conseil I.S.P.E.D. du 19/06/2018
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2018

Modification (changement de responsable) :
Conseil I.S.P.E.D. du 26/06/2020
Conseil du Collège Sciences de la santé du 10/07/2020

Changement de responsable et modifications :
Conseil I.S.P.E.D. du 25/03/2021
Conseil du Collège Sciences de la santé du 07/04/2021
(Version 11)

Modification :
Conseil I.S.P.E.D. du 29/03/2024
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/05/2024
(Version 12)